

Délibération n° 14

Affiché au
GRAND CAHORS le :

16 AVR. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-14_28_03_2019-DE
Recu le 05/04/2019

Séance du 28 mars 2019 à 19 heures

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune du Montat, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (45)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors) Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. CORMANE Jean-Pierre (Lamagdelaine),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (23)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOUIX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies - procuration donnée à M. TILLOU), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-14_28_03_2019-DE
Regu le 05/04/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

Objet : Participations aux structures annexes

2 contres : M. MAFFRE et Mme RIVIERE

Adopté à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2019
Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des Finances

Objet : Participations aux structures annexes

Mesdames, Messieurs,

Suite au vote du budget 2019, il convient de voter les participations prévisionnelles aux structures annexes (établissements publics rattachés) de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, afin de procéder au versement d'acomptes.

- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) = 628 038 € ;
- Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Tourisme = 530 000 € ;
- Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Régie des Equipements Culturels (EPIC REC) = 276 200 € ;
- Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS) = 547 536 € ;
- Syndicat mixte fermé du Schéma de Cohérence Territoriale de Cahors et du Sud du Lot (SCOT) = 49 541 € ;
- Syndicat mixte fermé du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) = 78 815 € de fonctionnement et 15 000 € au titre de la coordination du PIG ;
- Syndicat Mixte Ouvert du Campus Universitaire Cadurcien (SMOCUC) = 188 100 € ;
- Syndicat mixte du Bassin Célé Lot-Médian : 10 373 € ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours du Lot : 1 671 651,11 € ;
- SYDED du Lot : 1 385 450 € ;
- Lot Numérique : 5 750 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019. Ces participations seront ajustées en fonction du réalisé de l'exercice et plafonnées aux inscriptions détaillées ci-dessus.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De voter les participations aux structures annexes comme détaillées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Président,
Jean-Marc MAYSSOUZE-FAURE